

Carcassonne le 02 novembre 2020

Nos réf. :
HS/PG/CD/A2000978

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 Rue de Varenne
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

La direction des finances publiques a décidé de restructurer son réseau en adoptant, dans chaque département, un «Nouveau réseau de proximité».

Présenté le 16 octobre dernier par le directeur départemental des finances publiques de l'Aude, ce projet sera applicable dans notre département, à compter du 1^{er} janvier 2021. Sous couvert de proximité et d'adaptation, ce projet se traduira concrètement par des suppressions de trésoreries à plus ou moins brève échéance, et par une organisation qui dégradera le service public rendu aux usagers, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Si l'administration fiscale met en avant une phase de concertation préalable durant laquelle ce projet a été présenté aux territoires, ces rencontres ont surtout été l'occasion, pour les élus locaux, de réaffirmer leur attachement à l'inscription dans la durée de la présence de ces services dans les territoires, voire de leur renforcement, et de manifester leur désaccord à l'égard de ce redéploiement. C'est ce que nous avons déjà exprimé, à travers un premier courrier adressé à Monsieur le Préfet de l'Aude, le 25 juin dernier, dans le cadre de cette concertation.

De nombreuses raisons nous poussent en effet, à douter de l'efficacité d'une telle réforme, à commencer par l'histoire récente, qui nous prouve très concrètement que toute concentration de service, tout replis des services publics, comme nous avons pu le vivre avec France télécom, EDF, la CPAM, La Poste, mais aussi la CAF ou les caisses de retraites, participent d'un éloignement de ces services des publics auxquels ils doivent apporter leur accompagnement, ce qui génère inévitablement un sentiment d'abandon pour les habitants des territoires qui voient, année après année, les services publics devenir de moins en moins accessibles.

Cette dynamique va à l'encontre des aspirations de la population. Elle est par ailleurs en contradiction avec la proximité indispensable au vivre ensemble au cœur des territoires.

La défense des valeurs de la République, si nécessaire dans les circonstances que nous connaissons, doit s'accompagner d'une présence forte des services de l'Etat dans les bassins de vie.

L'argument de la dématérialisation des démarches administratives n'est ici pas pertinent. En effet, si l'outil numérique est mal maîtrisé par une part significative de la population globale, bien au-delà de nos aînés, l'accès à internet est encore dans de nombreux secteurs tout simplement impossible.

En revanche, les agents de la DGFIP maîtrisant, eux, parfaitement le numérique, devraient pouvoir bénéficier des outils nécessaires pour, depuis leurs sites actuels, réaliser des missions en lien avec les services centraux, et assurer celles-ci tout en maintenant une réelle présence de proximité.

La concentration des services dans des centres plus importants se traduit systématiquement par une dégradation de l'accessibilité des services pour les publics.

Ce schéma aboutit à transférer aux « Maisons France service » et aux collectivités qui les portent, le poids de cet accès aux services, pour accompagner les populations dans les territoires ainsi abandonnés par de trop nombreux services publics. Force est de constater que les aides accordées ne suffisent pas à couvrir l'intégralité des coûts de ces structures.

Monsieur le Premier Ministre, nous attirons votre attention sur l'importance de la présence des services publics dans les territoires, d'un Etat présent, au plus près des habitants des territoires.

C'est ce à quoi nous nous attachons avec les services Départementaux, et à travers l'engagement inlassable des élus locaux pour répondre aux besoins légitimes de nos populations.

Et c'est la raison pour laquelle nous vous écrivons pour vous faire part de notre ferme opposition à ce projet de « Nouveau réseau de proximité » dont nous vous demandons la suspension, afin qu'il soit révisé en tenant compte des nombreuses remarques émises par les élus locaux.

Espérant que vous accorderez une suite favorable à notre demande,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de nos sentiments distingués.



Hélène SANDRAGNÉ

Président du Conseil Départemental
de l'Aude



Patrick MAUGARD

Président de l'Association
des Maires de l'Aude